



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 089-248900896-20220915-2022\_68-DE

**N°2022-68**

**ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 15 septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 7 septembre 2022, se sont réunis à la salle des fêtes, Fossé du Midi à Gisy Les Nobles, sous la présidence de Madame Dominique SINEAU.

**En exercice : 38**

**Présents : 28**

**Votants : 32**

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny sur Yonne), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Bonneau (La Chapelle sur Oreuse), Cots (Pailly), Aubert (Plessis saint Jean), Dorte, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou (Sergines), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Goglines (Villemannoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf).

**Était présent (suppléant) :** Madame Guéret (Michery).

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Gesserand (Perceneige), Duval, Joly, Desserey (Pont sur Yonne), Lemetayer (Sergines), Spahn (Villeblevin), Cochenec (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf).

**Pouvoirs :** Mme Desserey à M. Chislard, Mme Lemetayer à M. Pitou, M. Spahn à Mme Sineau, Mme Cochenec à Mme Coutouly.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Objet : Modification du règlement de service collecte et déchèterie :**

**Le Conseil communautaire, vu,**

- le code général des collectivités territoriales,
- le règlement de collecte et déchèteries approuvé par le Conseil Communautaire dans sa séance du 6 juin 2022.

**Considérant,**

qu'il y a lieu de d'actualiser les horaires d'ouverture des déchèteries sur le règlement de collecte et des déchèteries ;

**Entendu l'exposé des motifs,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification des horaires d'ouverture des déchèteries.
- **DIT** que le présent règlement sera transmis pour information aux communes membres de la CCYN, aux prestataires gestionnaires des services de collecte, traitement et gestion des déchèteries et affiché sur le site de la CCYN

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance,  
André PITOU

P/r le Président empêché,  
La Vice-présidente,  
Dominique SINEAU



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Sens le 19 septembre 2022 et de sa publication légale le 19 septembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telercours.fr>